

Trophée des Régions Romandes 2025



Règlement :

Article 1 : Description

Le Trophée des Régions Romandes a pour but de récompenser les équipages ayant participé à un maximum des quatre épreuves de navigation se déroulant en 2025. A savoir : le Cornuz Rally Tour, le Critérium Neuchâtelois, le Valais Rally Tour et le Rallye d'Automne.

2 catégories seront récompensées : Navigation et Grand Tourisme (aucune sous-catégorie par rapport à l'année de la voiture). Au cas où une épreuve comporte des sous-catégories en lien avec l'année d'immatriculation de la voiture, le classement du trophée sera élaboré en les regroupant.

Nouveau: une inscription en début de saison est requise, les participant·e·s doivent s'inscrire à l'aide du formulaire d'inscription adéquat. L'inscription peut se faire jusqu'au jour du contrôle administratif de la deuxième épreuve. Néanmoins, en cas d'inscription après la première épreuve, les points obtenus sur celle-ci ne seront pas pris en compte.

Pour être classé, un équipage devra : se composer du de la même pilote et copilote lors des épreuves. Et participer aux épreuves dans la même catégorie (Navigation ou Grand Tourisme).

Article 2 : Attribution des points

Les points seront attribués en fonction du classement final de chaque épreuve. Pour l'établissement de ces classements finaux, le règlement interne à ces épreuves fera foi.

La répartition des points attribués à chaque catégorie (navigation et Grand Tourisme) de chaque épreuve (Cornuz Rally Tour, Valais Rally Tour, Critérium Neuchâtelois et Rallye d'Automne) se fera comme suit :

1^{er} : 100pts, 2^{ème} 97pts, 3^{ème} 95pts, 4^{ème} 94pts, 5^{ème} 93pts et ainsi de suite jusqu'au 97^{ème} (1pt).

Le classement final du Trophée des Régions Romandes se fera au meilleur des 3 résultats. Le moins bon 4^{ème} résultat, ne sera donc pas pris dans le total. Néanmoins, si l'équipage est inscrit au trophée, il sera classé, même s'il n'a marqué des points que sur une ou deux manches.

En cas d'ex-aequo après les 4 épreuves, la date de la première immatriculation de la voiture utilisée au Rallye d'Automne sera prise en compte pour les départager (la plus ancienne étant avantagée). En cas de date de première immatriculation identique, le mieux classé lors de la dernière épreuve (Rallye d'Automne) passera devant.

Article 3 : Prix et récompenses

Les 5 premiers équipages des 2 catégories seront récompensés, au moins.

Une planche de prix de 1200 CHF sera mise en jeu pour ce trophée. A cela seront ajoutées **2 inscriptions gratuites** pour une épreuve en 2026.

Article 4 : Remise des prix

La remise des prix du trophée se déroulera en même temps que celle du Rallye d'Automne.

L'équipage devra être présent pour prétendre à son prix. En cas d'absence, le prix sera distribué à son suivant immédiat, et les autres prix décalés d'une place.

Article 5 : Divers

Par le seul fait de s'inscrire au Trophée des Régions Romande, les participant·e·s acceptent intégralement ce règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement jusqu'à l'envoi des dernières instructions de la première manche (Cornuz Rally Tour). Un avenant urgent est possible jusqu'au départ de cette même épreuve.

L'interprétation du règlement est du ressort d'un jury composé de membres des comités d'organisation du Cornuz Rally Tour, du Valais Rally Tour, du Critérium Neuchâtelois et du Rallye d'Automne.